



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la psychiatrie publique face à la grande cause nationale 2025

Question orale n° 638

Texte de la question

Mme Zahia Hamdane appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le décalage alarmant entre les promesses de la « santé mentale : grande cause nationale 2025 » et la réalité territoriale de la psychiatrie, notamment pour les mineurs et les jeunes. Le Gouvernement a déclaré que la « santé mentale » était la grande cause nationale de 2025. Or Mme la députée dénonce un glissement sémantique dangereux. En utilisant systématiquement le terme de « santé mentale » plutôt que celui de « psychiatrie », le Gouvernement met sur le même plan le mal-être, le stress ou les addictions avec les troubles psychiatriques plus lourds comme la schizophrénie. Selon elle, cette novlangue légitime des réponses de surface et de communication, comme le dispositif « Mon soutien psy », tout en se désengageant du financement de la psychiatrie lourde et des centres médico-psychologiques (CMP). La démonstration de cette stratégie est triple. Premièrement, le Gouvernement suit une logique purement économique : une consultation « Mon soutien psy » conventionnée est facturée 50 euros (remboursée à 60 % par l'assurance maladie), contre près du double pour un acte en CMP qui inclut une prise en charge globale et pluridisciplinaire. Ce moindre coût sert de prétexte aux agences régionales de santé (ARS) pour interrompre le financement de dispositifs locaux spécialisés (périnatalité, cancérologie, handicap), comme l'a dénoncé la convergence des psychologues en lutte dans une lettre ouverte du 10 novembre 2025. Ce désengagement est d'autant plus lourd que le budget de 170 millions d'euros alloué à « Mon soutien psy » permettrait, en réalité, de créer entre 2 500 et 4 000 postes de psychologues au sein d'un secteur public aujourd'hui asphyxié. Dès lors, la raréfaction de l'offre spécialisée provoque un report de soin inévitable : alors que le dispositif cible les troubles légers, un tiers des patients y ont recours « hors indications » pour des pathologies lourdes, faute d'accès à un service public saturé. Deuxièmement, même pour son public cible, le dispositif s'avère inefficace : 50 000 patients n'ont jamais dépassé la première séance. La moyenne s'établit à 4,8 rendez-vous par patient, alors qu'une amélioration significative exige souvent plusieurs dizaines de séances. Troisièmement, le dispositif est boycotté par une majorité de psychologues, pour deux raisons. D'une part, la tarification remboursée par l'assurance maladie est nettement inférieure aux tarifs moyens du secteur libéral. D'autre part, le dispositif impose un exercice isolé qui prive le psychologue de l'appui pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, travailleurs sociaux) garanti par le modèle des CMP. Faute de pouvoir s'appuyer sur une équipe coordonnée, les praticiens refusent logiquement de s'engager dans le suivi de patients dont la sévérité des troubles exige un cadre thérapeutique sécurisé et collectif. En conséquence, les praticiens disponibles sur les plateformes ne prennent souvent plus de nouveaux patients ; l'offre reste dominée par une approche psychanalytique, alors que de nombreux patients requièrent d'autres types de thérapies plus adaptées à leurs troubles et l'obligation d'avance de frais demeure un frein majeur pour les publics les plus précaires. Ce désinvestissement de la psychiatrie publique favorise aussi, par ricochet, l'essor du secteur privé lucratif. Le symbole de ce basculement est manifeste dans la Somme : tandis que l'hôpital public Pinel subit une asphyxie budgétaire, une clinique privée s'établit à proximité. Ce contraste confirme une stratégie de pure communication, dont l'inefficacité se mesure concrètement par le maintien de délais d'attente d'un an dans la Somme comme dans l'Aisne. La carence de l'offre publique est devenue telle que des initiatives citoyennes et syndicales, à l'instar de la « caravane pédopsy », sont désormais contraintes de sillonner le département pour pallier les défaillances du ministère de la santé auprès des centres hospitaliers de Laon, Saint-Quentin ou Soissons. Au regard de cette démonstration, elle lui demande si elle compte réévaluer ce dispositif au profit d'un réinvestissement massif dans la psychiatrie publique, afin de garantir des soins adaptés, gratuits et durables pour tous.

Données clés

Auteur : [Mme Zahia Hamdane](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 638

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)